

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 22 SEPTEMBRE 2015 / N° 17

Président du jour : M. Vincent Eschmann, 1^{er} vice-président du Conseil général

Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

En l'absence du Président, Monsieur **Carlos Peña Reyes**, Monsieur **Vincent Eschmann**, 1^{er} Vice-Président, présidera cette séance.

Monsieur **Vincent Eschmann**, souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux. Il salue Monsieur **Bernard Studer** et Madame **Céline Wermeille** qui se tiendront à disposition au point 5 de l'ordre du jour, ainsi que les représentants de la presse et à de la radio. Un citoyen prend place dans le fond de la salle.

Monsieur **Vincent Eschmann** a le plaisir d'annoncer la venue au monde d'une petite Gwenaëlle, fille de Xavier Dobler. Une attention lui sera remis ultérieurement.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 31 du 9 septembre 2015
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2015
3. Communications
4. Questions orales
5. Discussion interactive au sujet du Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont
6. Réponse à la question écrite du groupe PCSI + Ouverture par M. Laurent Der Stepanian intitulée "Validité du moratoire du 9 décembre 2014 sur le versement des allocations de naissance"
7. Réponse au postulat de M. Jean-Luc Charmillot intitulé "Eclairage public de nos trois villages"
8. Présentation, discussion et adoption d'un crédit de 175'000 francs concernant l'assainissement de l'éclairage public dans les secteurs "En Genevret" et "Route de Rochefort" à Vicques; donner compétence au Conseil communal pour son financement
9. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif à la réfection de la route de Vermes – Envelier et de ses 5 ponts; donner compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit de construction
10. Nomination d'un membre à la commission bourgeoise de Vermes
11. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal présentées par :
 - a) Monsieur Latino, Luca Vito
 - b) Madame Megne Tagne Meister, Edith Laure
 - c) Monsieur Nehlig, Ewald

Monsieur **Vincent Eschmann** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation, l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Appel

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des conseillers généraux.

Présents : Madeleine Brêchet, Luc Chalverat, Jean-Luc Charmillot, Martin Clerc, Elisabeth Dennert, Laurent Der Stepanian, Xavier Dobler, Vincent Eschmann, Daniel Joray, Pascal Lachat, Romain Lambert, Dorothée Lovis, Pierre Lovis, , Mme Dominique Rudolf, René Ruffieux, Alain Ryser, Pierre-Henri Scherer.

Excusés : Régis Chételat, Philippe Limacher, Carlos Peña Reyes, Manuel Schindelholz

Non-excusés : Jean-Paul Bindy, Michel Gury

Messieurs Romain Lambert et Pierre Lovis partiront en cours de séance.

17 sur 23 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur le maire est présent ainsi que 5 conseillers communaux.

2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2015

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. **Monsieur le Président** propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, Monsieur **Vincent Eschmann**, président du jour, déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Communications

CONSEIL COMMUNAL

Cantine scolaire

M. Vincent Charmillot, conseiller communal

Pour la rentrée scolaire de cette année, la commission d'école ainsi que le Conseil communal ont étudié les avantages ainsi que les inconvénients de déplacer la cantine scolaire de Vermes à Vicques. Nous avons approfondi 5 points :

1. Aspect financier : en déplaçant la cantine à Vicques, nous réalisons une économie substantielle tout en offrant des prestations analogues.
2. Aspect pratique pour les enfants : comme la majorité des élèves inscrits à la cantine sont scolarisés à Vicques, il nous a semblé judicieux qu'ils puissent rester sur place et de leur éviter un trajet supplémentaire.
3. Aspect attractif : en déplaçant la cantine à Vicques, cela permet à d'autres élèves, comme par exemple ceux de l'école secondaire, de fréquenter la cantine occasionnellement et plus facilement. Cela permet aussi d'augmenter les inscriptions et de compresser les coûts de surveillance.
4. Le choix du restaurateur : dans le contrat qui nous lie avec le traiteur qui est en outre le tenancier de la Fleur de Lys à Vicques, il est expressément mentionné que les repas seront équilibrés et variés.
5. Encadrement : les élèves bénéficient toujours d'un encadrement et d'une surveillance pendant la pause de midi par Madame Chételat qui se chargeait déjà de cette tâche à Vermes.

Réforme du Tritout

M. Michel Brahier, maire

La réorganisation du Tritout a été amorcée en mars dernier. Elle a été rendue nécessaire en raison d'une très forte augmentation des dépenses liées à l'enlèvement des ordures. En effet, en 2013, le Service avait enregistré un excédent de charges cumulé de Fr. 50'000.- pour les années 2013 et 2014 (43'000.- en 2013 et 10'000.- en 2014) alors que l'autofinancement est prescrit par la législation sur les Communes.

Afin d'optimiser la gestion du Service à long terme, plusieurs changements ont été introduits au Tritout :

- **Réduction des volumes acceptés** pour les déchets encombrants, les déchets inertes et le bois. (*déchets encombrants 140 tonnes/an avant réforme → 31 tonnes au 31 juillet 2015; déchets inertes 230 tonnes/an avant réforme → 36 tonnes au 31 juillet 2015; bois 200 tonnes/an avant réforme → 73 tonnes au 31 juillet 2015*).
- **Restrictions d'apport pour les entreprises** : les déchets de chantier, les matériaux d'excavations et les déchets spécifiques d'entreprises n'entrent pas dans les catégories de déchets dont la Commune est tenue d'assurer la gestion. Ces déchets ne sont donc plus acceptés au Tritout. La largesse offerte au Tritout au cours de ces dernières années a donc pris fin.
- **Suppression de la collecte des films plastiques agricoles** au Tritout à partir du 1^{er} avril 2015. Un arrangement a pu être obtenu avec le Moulin de Vicques qui se charge de la gestion de ces déchets spécifiques.
- **Baisse des heures d'ouverture** : la Commune offrait un grand nombre d'heures d'ouverture en comparaison des communes de même importance. Un nouvel horaire, plus réduit, est entré en vigueur après les fêtes de Pâques.
- **Suppression de la collecte de certains déchets** : les déchets spéciaux tels que peintures, solvants, huiles moteur, pneus, etc. ne sont plus acceptés au Tritout.
- **Fermeture du coin bazar** : l'existence du bazar engendrait des conséquences négatives sur la sécurité des usagers par une entrave de la fluidité du trafic. Il était par ailleurs pris parfois pour un exutoire à déchets. Ce coin bazar a donc été fermé en avril dernier. Néanmoins, un groupe de citoyens bénévoles s'est constitué afin de faire revivre ce coin bazar. Celui-ci a pris place dans un conteneur loué à l'entreprise Creusillon. Ce service est géré de façon autonome par ce groupe de citoyens bénévoles, sans aide financière communale. Les objets collectés qui ne sauraient retrouver reprenneur peuvent être éliminés au Tritout pour autant qu'ils répondent aux conditions fixées par le mémento des déchets.
- **Réaménagement du site**. Les places de parc ont été orientées différemment et de nouvelles places ont été créées, notamment pour les véhicules avec remorque.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Depuis la réforme engagée en avril 2015, les coûts de fonctionnement de la déchetterie ont évolué de manière favorable. Les dépenses liées à l'élimination des déchets ont diminué, tout comme les volumes de certains déchets tels que les matériaux inertes, les déchets encombrants, le bois.

Les chiffres sont réjouissants et parlent en faveur d'un bon résultat financier de la réforme mise en place ce printemps. Il s'agit toutefois de résultats intermédiaires qui doivent être accueillis avec toute la prudence requise. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas dévoilés à ce stade. Les chiffres annuels, établis en fin d'année, nous apporteront une analyse plus sûre.

Donnant suite à la proposition d'un citoyen, le Conseil communal a évalué différentes alternatives pour une élimination moins onéreuse des déchets verts. Une solution tout à fait avantageuse sur le plan économique, de surcroît conforme aux normes légales, a pu être envisagée. Elle sera mise en pratique dès le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, le contrat qui nous liait avec l'exploitant actuel (Gérard Zanetta) a été résilié.

Comme convenu, le Tritout a été ouvert exceptionnellement le samedi 25 juillet, soit durant la période de fermeture estivale, afin de permettre l'évacuation des déchets verts. Malgré la faible quantité de gazon pro-

duit durant cette période, une cinquantaine de citoyens ont profité de cette ouverture pour évacuer leur compost. L'essai s'est donc révélé concluant et apprécié de la population. Il sera donc très vraisemblablement reconduit l'année prochaine.

Dans l'ensemble, les nouveaux horaires d'ouverture du Tritout ont été globalement bien accueillis. Pour répondre à la demande de nombreux citoyens, une légère modification interviendra l'année prochaine le samedi. L'heure de fermeture de l'après-midi sera décalée d'une demi-heure.

TAXE DE BASE

La question d'une adaptation de la taxe de base sur l'enlèvement des déchets a été posée suite aux restrictions imposées dans la collecte des déchets.

Dans ce contexte, il est rappelé que la perception de cette taxe découle du règlement tarifaire sur les déchets. Toute modification de celui-ci, liée en particulier au mode de calcul des équivalents-habitants (EH) requiert l'approbation du Conseil général. Ce processus nécessite par conséquent un certain temps et doit être l'aboutissement d'une réflexion attentive. Le Conseil communal reste disposé à proposer les éventuelles adaptations nécessaires, après un certain temps d'observation.

Bien que la réforme laisse apparaître une amélioration de l'état financier, le résultat définitif des comptes 2015 n'est pas encore connu. De plus, le fonds des ordures présentait au 31.12.2014 un solde négatif de Fr. 38'004.35 qui doit être remboursé. Il s'agit donc de rester encore très prudent concernant un éventuel abaissement des taxes de base à court terme. Dès lors, le Conseil communal proposera de ne pas modifier la taxe en 2016. Par contre, si l'évolution se confirme, une baisse sera proposée au Conseil général pour 2017, selon les modalités à définir.

Modification des horaires d'ouverture des guichets villageois

M. Michel Brahier, maire

Dans le journal de Val Terbi'info de juin dernier, il était fait mention que le Conseil communal avait décidé d'observer le fonctionnement de ses services dans le but d'optimiser davantage ses prestations.

Pour y parvenir, nous devons composer avec la gestion du temps de travail des collaborateurs, tout en garantissant des prestations de qualité. Or, l'analyse des résultats de fréquentation pour les guichets de Montsevelier et Vermes nous démontre ce qui suit :

1. Pour l'année 2014, seules 3 à 4 personnes, en moyenne par jour d'ouverture, se sont rendues aux guichets des deux villages.
2. La plupart de ces visites consistaient à déposer des documents pour traitement administratif.

Partant de ce constat, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Les guichets de ces deux localités sont dorénavant ouverts à la population une fois par mois, soit le dernier lundi du mois pour Montsevelier et le dernier mardi du mois pour Vermes.
2. Ils seront fermés durant les périodes de vacances scolaires.
3. Un service à domicile est assuré pour les personnes à mobilité réduite.
4. Les guichets de Vicques restent ouverts sans changement d'horaire pour l'instant. Toutefois, si le besoin s'en fait sentir, un réajustement partiel des heures d'ouverture pourrait être envisagé afin de répondre à l'évolution des habitudes des citoyens.

Je vous remercie de votre attention".

CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Président a reçu une résolution du groupe PDC par Monsieur **Pierre-Henri Scherer** au sujet de l'Agglomération. Elle va circuler et ceux qui le désirent peuvent la signer. **Monsieur le Président** lit le procédé d'une résolution selon l'article 36 du règlement du Conseil général.

4. Questions orales

Pour une distribution du courrier adaptée et équitable

Mme Elisabeth Dennert, conseillère générale

Des responsables de la poste ont récemment visité plusieurs habitants de Vermes et d'Envelier pour discuter d'une alternative à la distribution à domicile du courrier. Peu après, voire le même jour, ces habitants ont reçu une lettre avec trois propositions (boîte aux lettres à Vermes, case postale dans un office de poste ou faire scanner son courrier, solution payante). Ces habitants ont refusé les trois solutions et ont ouvert la discussion avec les responsables de la poste. Les premiers de ces habitants ont déjà reçu une décision de la poste qui les obligerait à aller chercher leur courrier aux cases postales à Vermes. Le prochain pas sera une procédure de conciliation auprès de postcom à Berne.

Nos questions :

1. Quels contacts a eu le Conseil communal avec la poste jusqu'à aujourd'hui concernant ce sujet?
2. Quelles sont les possibilités et la volonté du Conseil communal de soutenir le groupement « pour une distribution du courrier adaptée et équitable » ?

Réponse du Conseil communal par M. le Maire

En date du 08 juillet dernier, accompagné d'un Conseiller communal, j'ai reçu deux représentants de La Poste où il nous a été exposé la problématique de la distribution du courrier dans les zones isolées.

Par la suite, le Conseil communal a fait parvenir un courrier à La Poste en la rendant attentive que la transmission du courrier par internet n'est pas envisageable dans la situation actuelle et que l'implantation de boîtes postales à Vermes n'avait été décidée que pour les nouveaux résidents s'établissant dans les zones isolées. Une deuxième rencontre a eu lieu il y a une dizaine de jours au cours de laquelle diverses pistes ont été examinées.

En fin de semaine passée, nous avons reçu un courrier dans lequel deux variantes alternatives sont proposées. Il s'agira maintenant que Le Conseil communal en prenne connaissance et se prononce en conséquence.

Dans les faits, il faut savoir que La Poste doit assurer la distribution à domicile au moins 5 jours par semaine si la maison fait partie d'une zone comprenant au moins 5 maisons habitées à l'année et regroupées sur une surface d'un hectare ou si le temps nécessaire pour desservir un maison à l'année ne dépasse pas deux minutes.

La législation prévoit que La Poste traite uniquement avec les destinataires concernés et non pas au travers d'un collectif. La loi ne prévoit pas non plus que La Poste négocie avec les autorités communales.

Néanmoins, dès le premier entretien, nous avons affirmé notre volonté de maintenir un contact étroit avec La Poste et de privilégier la concertation et le dialogue. Je vous remercie de votre attention.

Madame Elisabeth Dennert est satisfaite.

Tritout

M. Romain Lambert, conseiller général

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux et communaux, vous connaissez mon attachement à notre déchèterie communale "Le Tritout".

Monsieur le Maire, à la suite de mon interpellation lors du conseil général du 10 mars dernier, vous nous avez renseignés sur le groupe qui travaillait à remanier la gestion de la déchèterie afin d'optimiser son fonctionnement et la rendre économiquement viable.

Qu'en est-il aujourd'hui :

- Un bilan a-t-il pu être établi après ces quelques mois de fonctionnement
- Et surtout et c'est là l'objet de mon intervention : la déchèterie est-elle vouée à disparaître à moyen terme ?

Si cela devait être le cas, je ferai partie des personnes qui s'engageront à préserver celle-ci.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Réponse du Conseil communal par M. le Maire

Le projet de déchèterie régionale ne fait pas l'unanimité. Mardi prochain, le Conseil communal incorporé recevra le comité du SEOD afin d'en discuter. Le sujet doit encore mûrir.

Monsieur Romain Lambert est satisfait.

Abri bus de Montsevelier

M. Romain Lambert, conseiller général

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux et communaux, un montant de 15'000 francs avait été porté au budget 2015 pour la réalisation d'un abri bus dans la localité de Montsevelier.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur cet objet ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Réponse du Conseil communal par M. Yvan Burri

Dans le cadre de l'Agglomération, une étude des besoins sera faite pour les communes. Nous nous baserons sur celle-ci afin de répondre aux attentes. Aucun montant n'a été budgété pour l'année prochaine.

Monsieur Romain Lambert est partiellement satisfait.

Canicrottes

M. Romain Lambert, conseiller général

Chacun se promenant dans nos campagnes constatera la présence accrue de chiens.

Cette affluence a comme conséquence le problème des déjections canines et les problèmes que les agriculteurs rencontrent dans les champs. C'est un sujet que nous avons débattu lors de l'élaboration du règlement sur les chiens.

A cet effet, quelques poubelles spécifiques, les "canicrottes", sont disposées de part et d'autre des chemins et aux abords des localités de Val Terbi.

Elles sont plus ou moins utilisées à bon escient... ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Chacun s'accordera à dire que c'est avant tout une question d'éducation des propriétaires de chiens ... je vous l'accorde.

Cependant et fort de ce constat, il manque à quelques endroits ces poubelles pour chiens.

Avec mes collègues de la commission des travaux publics, nous avons listé des endroits plus fréquentés que d'autres où les gens déposent leurs poubelles directement dans la nature, à même le sol, malheureusement sans les rapporter à la maison :

- Vicques : bifurcation sous Motton, piste cyclable entrée de Vicques, côté EST, nouvelle piste cyclable vers le moulin
- Montsevelier et Vermes, apparemment tout est en ordre.

Dès lors, je demande au Conseil communal s'il consentirait à acheter et faire installer des "canicrottes" dans ces lieux. Il va de soi que le financement doit provenir du fond alimenté par la taxe des chiens. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Réponse du Conseil communal par M. Yvan Burri

Monsieur Yvan Burri remercie le conseiller général de soulever le problème. La propreté nous tient à cœur. Monsieur André Chappuis, voyer communal sera entendu et des propositions seront faites au Conseil communal.

Monsieur Romain Lambert est satisfait.

Stationnement des véhicules lors de la fête du village de Vicques

M. Xavier Dobler, 2^{ème} vice-président

Lors de la dernière fête du village, j'ai remarqué que plusieurs véhicules étaient stationnés de part et d'autre de la route à la rue de la Frimesse entre l'intersection avec la route cantonale et la ferme de M. Vogel. De ce fait, à plusieurs endroits, il aurait été impossible aux véhicules lourds du service du feu de passer entre ces véhicules.

La rue du Cras de la Velle étant aussi difficilement praticable pour les véhicules du service du feu en regard des cantines qui s'y trouvaient, les pompiers auraient perdu un temps précieux en cas d'incendie, pour arriver vers les habitations du secteur du Creux ou celles se trouvant dans les rues situées sur la rive nord de la Scheulte.

Le parage des véhicules sur les routes menant au secteur de la fête du village, pose donc un sérieux problème de sécurité publique.

Mes questions sont les suivantes :

- Comment est géré le stationnement des véhicules lors de la fête du village ?
- Existe-t-il un concept pour que les véhicules des 1^{er} secours (pompiers, ambulance, police) puissent accéder à tous les endroits du secteur de la fête du village lors de cette dernière ?
- Est-ce qu'il est prévu un itinéraire de passage pour que les véhicules lourds du service du feu, puissent rejoindre rapidement et sans encombre, les rues comprises entre celles de la Fenatte et de la Côte de Pinchenal ?
- Si ces trois points ne sont pas réglés, quelles mesures le Conseil communal compte-t-il prendre à l'avenir ?

Réponse du Conseil communal par M. le Maire

Au nom du Conseil communal, je profite encore une fois pour saluer la bonne organisation de ces festivités par les sociétés locales qui se sont beaucoup investies, en proposant notamment de nouvelles animations. Dans son ensemble, la sécurité a été bonne; aucun incident majeur n'a été relevé.

Un concept général de sécurité a été mis en place il y a deux ans et a été réactualisé pour cette édition. Différents volets composent ce concept, tels que la mise en place d'un centre de compétence où tous les acteurs de la sécurité se retrouveraient en cas de déclenchement d'un fait important, la circulation dans le village, la police du feu, l'ordre public, sans oublier la prévention.

La veille de la fête, un point de situation a été établi avec un responsable de la police cantonale où je lui ai remis ce concept avec une feuille comportant les coordonnées de tous les responsables ainsi que la fixation d'un point de ralliement pour les premières interventions.

Cette année, une foule considérable a afflué à Vicques, engendrant un grand nombre de véhicules dont le stationnement n'était pas toujours adéquat. De plus, l'accès à la rue de la Frimesse n'a pas été restreint comme

prévu, ce qui a conduit par moment à une situation périlleuse ne garantissant plus une intervention de sécurité dans de bonnes conditions. Lors du débriefing avec la police, ces faits ont été relevés, de même que les parkings inadéquats à proximité de la route cantonale.

En ce qui concerne les itinéraires de substitution pour rejoindre le quartier de la Fenatte, entre autres, la centrale de la police est en possession de ce concept et se tient prête à informer les véhicules d'urgence en cas d'intervention.

En conclusion, il est constaté d'une manière générale qu'un accent doit être mis pour assurer également la sécurité en dehors du périmètre même de la manifestation, que ce soit en matière de circulation routière ou de sécurité en général. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Xavier Dobler est satisfait.

5. Discussion interactive au sujet du Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont

Monsieur **Marcel Chételat**, conseiller communal, informe que lors de la dernière séance du conseil général, le but était de présenter ce Plan directeur. Le Conseil général n'a pas la compétence d'accepter ce plan. Cette compétence revient à l'assemblée de l'Agglomération. Vu l'engouement et les débats du 25 juin dernier, il était opportun de revenir sur ce sujet. Pour rappel, le PDR est un outil transversal qui fournit une vision globale du développement territorial souhaité. M. Marcel Chételat donne la parole à Monsieur **Bernard Studer**, ingénieur EPF et urbaniste FSU de l'entreprise Rolf Eschmann SA basée à Courrendlin et Madame **Céline Wermeille**, chargée de mission de l'Agglomération afin de répondre à toutes les questions des conseillers généraux.

A titre d'information aucune question n'est parvenue auprès des instances concernées.

Monsieur Pierre-Henri Scherer demande que le traitement de la résolution qui porte sur le sujet se fasse après ladite présentation

Votation : Par 14 oui, 0 non et 2 abstentions, le Conseil général accepte ce procédé.

Objectifs

- Fournir une vision globale du développement territorial souhaité
- Donner de la cohérence aux mesures
- Assurer la coordination des planifications sectorielles communales
- Servir de socle pour le PA3 et les révisions futures des PAL
- Assurer la prise en compte des intérêts de l'Agglo dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal →affirmer sa volonté, justifier ses choix
- Ne pas tout traiter dans le plan directeur régional, ne pas se subsister aux planifications locales
Aborder les thématiques nécessitant une approche "supracommunale / régionale"

Enjeux

- Dimensionnement et localisation des zones à bâtir destinées à l'habitat
- Développement coordonné de l'urbanisation et des transports, mobilité durable
- Urbanisation orientée vers l'intérieur, densification, réhabilitation et valorisation des friches
- Préservation des terres agricoles
- Maintien des qualités paysagères et protection des milieux naturels
- Critères de location et objectifs d'aménagement pour équipements d'intérêt régional et cantonal zones d'activités, commerces, équipements publics...

Habitat

En scénario optimiste, la commune est en sous-capacité !

Développement vers l'intérieur – Densification et espaces publics

- Diversification de l'offre en logements
- Contre la tendance à l'étalement urbain et à la désaffectation des centres anciens → densification, revitalisation
- Augmentation de l'offre en logements dans des secteurs centraux bien desservis par les transports publics
- Maintien ou renforcement de la vitalité des centralités : commerces, restaurants, accueil des personnes âgées
- Réaménagement des traversées de localités
- Mise en valeur des espaces publics avec des liaisons de mobilité douce
- Projet-pilote cantonal concernant la réhabilitation à prolonger
- Ne signifie pas "Concentration sur Delémont"
- S'applique à toutes les localités : utiliser d'abord les possibilités dans le tissu déjà bâti avant de s'étaler
- Réhabilitation, densification, valorisation des friches

Coordination

Urbanisation et transports

Val Terbi : 63 % des terrains libres (zone centre, zone mixte et zone d'habitation) ont une bonne desserte.

Au vu de ce qui précède, Madame **Dorothée Lovis** constate qu'il n'y aura peu de chance de voir une nouvelle zone à bâtir à Vermes. La répartition à l'intérieur de la Commune se fait via le plan d'aménagement local répond M. Studer.

Selon, Monsieur **Jean-Luc Charmillot** les abris bus n'ont vraisemblablement rien à faire dans le processus de l'Agglomération. Une mesure a été inscrite et le but est d'y élaborer les projets-types, valable dès 2016. Ce procédé n'est pas obligatoire mais il faudra prendre en compte l'aspect des normes en 2023 sur la mobilité réduite selon Madame **Céline Wermeille**.

Monsieur le Maire informe qu'il est toujours judicieux de se baser sur des mesures favorables. La partie subvention est en discussion avec le Canton mais la Confédération n'entre pas en matière explique **Madame Céline Wermeille**.

A cet instant, M. Romain Lambert quitte la séance.

Monsieur **Pierre Lovis** demande si un calcul avec les communes avoisinantes a été pris en compte. Selon M. Studer, le scénario a été calculé avec la population de ce jour. L'élément du désir de rapprochement de la Commune de Corban avec Val Terbi a été mentionné dans la consultation.

Pourquoi ne fait-on pas un calcul interne (équivalent habitant) pour chaque commune demande Monsieur **Pierre Lovis** ? Ceci n'entre pas dans le cadre de l'Agglomération, la décision revient à la Commune via son plan d'aménagement local.

Madame **Dorothée Lovis** demande qui décide de l'emplacement des abris bus. Selon Madame Céline Wermeille, il y a lieu d'entrevoir une discussion entre Car postal et la Commune.

En son temps, la Commune de Delémont a refusé une nouvelle extension de la zone. Le potentiel de familles à loger peut-il être délocalisé demande Monsieur **Jean-Luc Charmillot** ? Selon Monsieur **Bernard Studer**, malgré le refus du Creux de la Terre, Delémont dispose encore d'une certaine capacité d'accueil. Il ne faut pas oublier que ce potentiel est calculé pour une durée de 15 ans. Il reste encore aujourd'hui des terrains disponibles sur Val Terbi. Ceux-ci doivent être construits avant d'envisager une extension.

Développement vers l'intérieur – Densification et espaces publics

→ **Zones d'intérêt cantonal reconnues :**

- Glovelier (zones d'activités de la microrégion Haute-Sorne – ZAM)
- Delémont (La Communance-SUD)
- Courroux (zones d'activités régionale de Delémont – ZARD)
- Courgenay (Sedrac)
- Boncourt (La Queue-au-Loup)

→ Principes à respecter

- Atouts particuliers (centre urbain, établissement de formation,...)
- Excellente accessibilité TIM et TP
- Statut régional de propriété foncière
- Les investissements comme *les recettes fiscales sont répartis équitablement entre les membres.*

Monsieur **Pierre-Henri Scherer** constate que la seule zone d'intérêt public bénéficiant d'une rentrée fiscale est la Sedrac. Selon Monsieur **Bernard Studer**, la ZARD en serait une mais on constate que les rentrées fiscales ne sont pas encore au rendez-vous!

Monsieur **Xavier Dobler** demande si la zone de la Communance est bien une zone d'activité cantonale ? Réponse affirmative de Monsieur Studer pour le secteur Communance-Sud selon la fiche 1.06 du Plan directeur cantonal. Monsieur **Xavier Dobler** constate que la Commune de Delémont a créé cette zone pour ses propres intérêts. Monsieur Bernard Studer se renseignera si les communes avoisinantes (Rossemaison et Courtételle) ont participé à la viabilisation et bénéficient d'un partage. A priori, c'est Delémont qui a viabilisé le secteur et qui bénéficie des rentrées fiscales.

Selon Monsieur **Xavier Dobler**, il serait judicieux que l'Agglomération reprenne le tout et fasse la redistribution aux communes membres.

Que dit le Plan directeur régional ?

- Consolider le rayonnement économique régional et cantonal en orientant de manière coordonnée et proactive l'implantation des entreprises au sein de l'Agglomération
- Implantation prioritaire des entreprises endogènes et exogènes à haute valeur ajoutée au sein des zones d'activités d'intérêt cantonal
- Implantation prioritaire des entreprises endogènes de rayonnement local au sein des autres zones d'activités
- Mise en place de synergies entre entreprises par domaine d'activités au sein des zones d'activité d'intérêt cantonal, principalement au sein de la ZARD

Une surface commerciale de plus de 1000m² proposant de l'alimentaire sera localisée au centre-ville de Delémont, par contre les projets présentant une surface de vente inférieure à 1000m² peuvent s'établir dans les petites localités. Exemple : le projet Coop à Courroux pourrait y voir le jour car la surface est de moins 1000m², même si le PDR exprime la volonté d'implanter les commerces de ce type dans les centres de localité et non à l'extérieur (comme c'est le cas du projet à Courroux).

Que dit le Plan directeur régional ?

- Vocation cantonale :
Delémont (tissu urbain ou territoire de confluence)
- Vocation régionale :
Centralités principales et secondaires (Val Terbi)
- Dans certains secteurs de développement stratégiques de l'agglomération : équipements qui ont besoin de place et qu'il n'est pas opportun d'intégrer dans le tissu urbain dense
- Dans la campagne d'agglomération pour les équipements de loisirs et de sports non bâtis (tenir compte de la desserte des transports publics)
- Point particulier des structures d'accueil pour personnes âgées : des terrains situés en centre de localité répartis à l'échelle de l'agglomération sont conservés pour ces équipements.

Mobilité : Diagnostic

- Mobilité douce : nombreux itinéraires directs, sûrs et de grande qualité paysagère
- Transports publics : bonne couverture spatiale, fréquentation en hausse (+42% 2004-2013)
- Route cantonale Courroux-Vicques +8,6% (2000-2010)
- Transports individuels motorisés : problèmes de capacité/fluidité sur certains axes importants

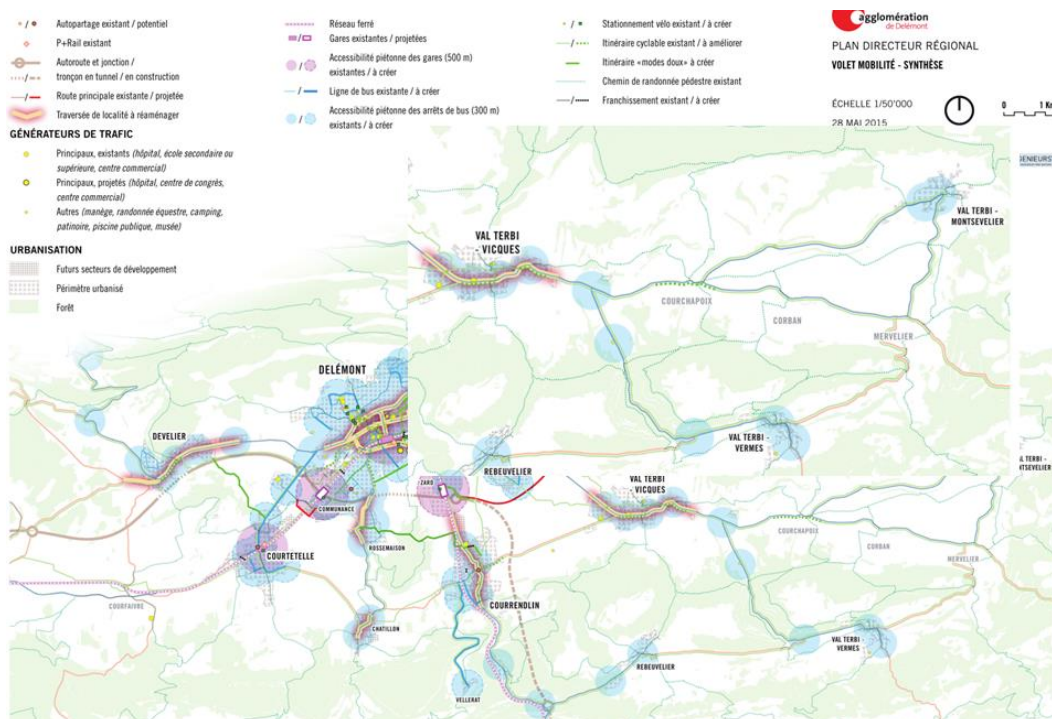
Monsieur **Jean-Luc Charmillot** informe que la hausse de +42% est due au transport scolaire. Selon ; Monsieur **Bernard Studer**, c'est bel et bien un accroissement total de la fréquentation. Il doute que cette importante hausse soit uniquement due à la part du transport scolaire.

Monsieur **Xavier Dobler** constate qu'aux heures de pointe, les jeunes étudiants sont en majorité dans les transports publics. Il demande qu'une ligne directe soit étudiée entre le Val Terbi et La Communance pour les employés de la zone d'activité de ce secteur. Cette remarque pertinente a été intégrée dans le rapport de consultation selon Monsieur **Bernard Studer**.

Mobilité : Concept régional

- Desserte multimodale de qualité
- Renforcement du recours aux transports publics et mobilité douce
- Amélioration de la complémentarité entre moyens de transport
- Diminution de la dépendance à l'automobile (trajets quotidiens et répétés)
- Combinaison de mesures agissant sur l'offre (infrastructures, horaires) et la demande (promotion, incitation)

Mobilité : Synthèse



Monsieur **Jean-Luc Charmillot** informe que le tracé H18 existe mais qu'il n'a pas été publié, la réserve de terrain est notée!

Monsieur **Pierre-Henri Scherer** confirme. En son temps sur le site du Canton, le schéma de circulation avec la demi-jonction et l'échangeur étaient présents mais ont été entre-temps supprimés. Une copie sera envoyée à Monsieur Bernard Studer.

Monsieur **Bernard Studer** informe que le tracé de la H18 a été reporté sur les plans à titre indicatif.

Madame **Céline Wermeille** explique que la Confédération a étudié les projets des traversées des localités mais elle n'a souvent pas retenue ces objets pour un subventionnement quelconque. Une participation cantonale s'élève à 60% comme il s'agit d'une route appartenant au Canton.

Au niveau des transports publics, la ligne Vermes-Vicques devrait être conservée. Le mieux est de demander une discussion entre les instances concernées si une suppression est un jour envisagée, mais cela n'est pas le cas aujourd'hui.

Afin de favoriser la réhabilitation des centres anciens, l'Agglomération devrait s'y investir par le biais d'un fonds. Le scénario est envisageable, cela a déjà été discuté dans le cadre de l'Agglomération mais n'a pas été retenu, ni intégré dans le PDR. Un fonds se constituera peut-être du côté du Canton, grâce au prélèvement de la plus-value lors de mise en zone à bâtir (selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire).

Madame **Dorothée Lovis** constate que Patrimoine Suisse met souvent son veto pour ces rénovations. Selon Monsieur **Studer**, le Patrimoine Suisse demande à préserver l'aspect de la zone centre.

Résolution – Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont

La résolution étant signée par au moins huit membres, celle-ci est développée par l'auteur.

Auteur : Monsieur Pierre-Henri Scherer, conseiller général

Fiscalité

Lors de la séance du 25 juin 2015, Monsieur Bernard Studer, du bureau Rolf Eschmann SA, a présenté au Conseil général le projet de Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont (ci-après le PDR).

Dans un courrier daté du 9 juillet 2015, le Conseil communal rappelait par ailleurs que le PDR « fixe les principes pour les domaines qu'il traite et répartit les tâches entre la région et les communes qui en sont membres ».

Or, le rapport présenté n'inclut pas d'information concernant les transferts financiers induits par le PDR.

Il nous paraît important de veiller non seulement à une répartition équilibrée des tâches et des contributions entre les différentes communes, mais aussi à un juste partage des ressources financières.

Nous demandons par conséquent qu'un volet fiscal soit inséré dans le PDR, traitant notamment de la redistribution des impôts perçus au niveau de l'agglomération.

La structure à mettre en place pour une telle redistribution pourrait par exemple s'inspirer de la SEDRAC (Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs), une institution de droit public fiscalement autonome qui chapeaute différentes zones d'activités pour le compte de vingt-deux communes du district de Porrentruy.

Route H18 Delémont-Bâle

Les aménagements découlant du nouveau tracé de la H18 Delémont-Bâle n'apparaissent pas sur les différentes cartes présentées.

Nous demandons que ces infrastructures soient explicitement mentionnées dans le PDR, en particulier la demi-jonction prévue à l'intersection de la route cantonale Courroux-Vicques, ainsi que l'échangeur avec l'autoroute A16.

Votation: A l'unanimité, le Conseil général accepte ladite résolution.

Toutes les prises de positions ainsi que la résolution seront transmises au bureau de Rolf Eschmann afin d'y faire référence dans la consultation du PDR.

Monsieur le Président remercie M. **Bernard Studer** et Mme **Céline Wermeille** d'avoir été présents ce soir.

A cet instant, M. Pierre Lovis, conseiller général, quitte la séance.

6. Réponse à la question écrite du groupe PCSI + Ouverture par M. Laurent Der Stepanian intitulée "Validation du moratoire du 9 décembre 2014 sur le versement des allocations de naissance"

Monsieur le Président communique que le règlement du Conseil général plus précisément l'article 34 **indique** que les questions écrites ne sont pas motivées oralement et que le Conseil communal y répond par écrit. Le hic, la réponse écrite n'a pas été envoyée à Monsieur **Laurent Der Stepanian**.

Monsieur le Maire en prend bonne note et se renseignera. La pratique de ce soir est effectuée par d'autres Conseils et il s'y est référé. Afin d'être plus transparent, **l'application de l'article 34, comme c'est d'ailleurs la pratique du Parlement jurassien**, serait judicieuse.

Auteur : Groupe PCSI + Ouverture par M. Laurent Der Stepanian

(contenu de la question écrite)

"Lors de la séance du 9 décembre 2014, le Conseil général a décidé, au point 6 "Budget 2015", d'appliquer un moratoire sur le versement des allocations de naissance avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Or, selon nos renseignements, un budget ne peut avoir force de loi et un moratoire, quelle que soit sa nature, doit s'appuyer sur une base légale pour être valable. En l'espèce, toujours selon nos renseignements, le Conseil général aurait dû voter une modification du règlement concerné supprimant les allocations familiales et autorisant notre législatif à adopter un moratoire.

En effet, dans sa forme actuelle, le règlement d'attribution des allocations de naissance adopté le 26 novembre 2013 par le Conseil général et ratifié le 15 janvier 2014 par le service des communes ne prévoit pas la possibilité de suspendre le versement des allocations de naissance.

Interpellé à ce sujet, le Service des communes nous a répondu qu'un moratoire servait à éviter une modification de textes législatifs et qu'en sa qualité d'autorité ayant adopté le règlement concerné, le Conseil général était compétent pour se prononcer sur cette question. Cette interprétation ne semble pas correcte d'un point de vue juridique, selon nos informations.

D'autre part, avisé des discussions en cours avec le Service des communes, Monsieur le Maire a pris contact avec notre groupe et a exprimé son inquiétude quant à la probable incompréhension du moratoire par la population. Ainsi, pour l'exécutif communal, les allocations de naissance ont toujours été dues et le moratoire devait seulement permettre de repousser leurs paiements de deux ans. Cette volonté du Conseil communal contredirait toutefois l'objectif annoncé de réaliser des économies, puisque que cela ne fait que décaler les versements dans le temps. Or c'est précisément dans une optique d'économies que cette proposition a été faite au Conseil général en décembre 2014.

Au vu des éléments ci-dessus, le groupe PCSI et ouverture prie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil communal est-il en mesure de nous adresser un avis de droit écrit concernant la validité du moratoire sur le versement des allocations de naissance, voté le 9 décembre 2014 ?
- Qu'elle était véritablement l'intention du Conseil communal en proposant un moratoire sur le versement des allocations de naissance ? S'agissait-il de repousser les versements ou de les supprimer temporairement ?
- Si la nullité du moratoire en question devait être confirmée juridiquement, quand le Conseil communal versera-t-il les allocations de naissance dues pour 2015 et quand proposera-t-il à notre autorité une modification du règlement idoine ?".

Réponse du Conseil communal par Monsieur le Maire:

Les faits

Lors de la séance plénière du Conseil général du 25 juin dernier, dans un souci de transparence et de clarté, le Conseil communal a tenu à apporter des précisions sur le moratoire voté sur les allocations de naissance. Il a fait part également de son désappointement sur les conséquences d'une telle démarche, où, au final, cette mesure ne servira qu'à embellir les comptes provisoirement sans les maîtriser durablement.

Au nom du groupe PCSI et ouverture, le Conseiller général Laurent Der Stepanian a déposé simultanément une question écrite sur ce sujet, et plus précisément sur la validité juridique du moratoire ainsi que sur les modali-

tés envisagées pour le versement des prestations. Enfin, il est également demandé au Conseil communal de préciser sa véritable intention au travers de cette démarche.

Constatations

Le Service juridique ne fournit pas d'avis de droit gratuit aux communes et aux privés. Néanmoins, des renseignements précis ont été obtenus et complètent les éléments décrits dans la communication du 25 juin dernier. Dans les faits, il s'agit de relever ce qui suit :

- Il n'est pas possible d'instituer un moratoire dans le but unique de se soustraire au paiement d'une prestation, en l'occurrence l'allocation de naissance.
- Si la commune entendait « geler » temporairement cette prestation, il aurait été plus judicieux de le faire via une adaptation du règlement d'attribution des allocations de naissance.
- En l'état, le moratoire peut être accepté pour autant que la prestation en question, gelée pendant une période donnée, soit octroyée avec effet rétroactif.
- L'article 8 du règlement en question mentionne que l'allocation ne peut plus être revendiquée à compter d'une année après la date de la naissance ou de l'adoption de l'enfant. Cela pourrait poser problème puisque le moratoire porte sur une durée de deux ans. Pour éviter toute contestation, un courrier sera adressé aux parents pour qu'ils puissent revendiquer la prestation dans les délais prescrits. Il sera mentionné dans cette lettre que le versement ne pourra pas intervenir avant l'échéance du moratoire, soit au début 2017.

Enfin, sur la véritable intention du Conseil communal, elle a été partagée lors de la soirée du 25 novembre 2014, réunissant le Conseil général, le Conseil communal, la Commission des finances et les Présidents des Commissions communales. Pour rappel, le but de cette table ronde financière consistait à présenter les initiatives stratégiques et opportunes que le Conseil communal entendait proposer pour faire face aux importants enjeux financiers de notre commune pour ces prochaines années.

Le groupe PCSI + Ouverture par M. **Laurent Der Stepanian** ne peut en l'état donner une appréciation.

Monsieur **Laurent Der Stepanian** demande l'ouverture d'une discussion. Six conseillers généraux la lui accordent.

En maintenant la question, le PCSI demandait une réponse écrite du Conseil communal et malheureusement ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire informe que le Conseil communal a obtenu des renseignements complémentaires du Service Juridique par rapports aux éléments décrits dans la communication du 25 juin dernier. Cela a orienté la prise de position d'envoyer un courrier aux parents pour qu'ils puissent revendiquer la prestation dans les délais mais le versement ne pourra intervenir avant l'échéance du moratoire, soit début 2017.

Sous la forme, **Monsieur le Président** propose que la réponse écrite soit envoyée à Monsieur **Laurent Der Stepanian**. **Monsieur le Maire** s'engage à vérifier la procédure et la partagera via un courriel d'information.

Pour éviter un vice de forme, **Monsieur le Président** propose d'en parler au prochain Bureau du Conseil général et un point figurera à la dernière séance de l'année afin d'obtenir l'appréciation de M. **Laurent Der Stepanian**.

7. Réponse au postulat de M. Jean-Luc Charmillot intitulé "Eclairage public de nos trois villages"

Auteur : M. Jean-Luc Charmillot, conseiller général

(contenu du postulat)

"Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues, depuis quelques années, l'éclairage public a considérablement changé, notamment avec le recours massif du LED.

Selon Suisse Energie, il existe des réflexes à adopter pour que les communes puissent éviter les gaspillages. Des systèmes de «pilotage» de l'éclairage par secteur existent. Dans certains cas, une diminution voir le non-éclairage est possible car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, une réduction durant la nuit n'est pas en opposition avec les directives en vigueur.

Je demande au Conseil communal que tous les futurs candélabres (également ceux qui doivent être remplacés) soient utilisables selon ce principe en ayant une attention toute particulière au marquage lumineux des passages piétons.

Merci de votre attention."

Proposition du Conseil communal par M. Yvan Burri, conseiller communal:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en charge de répondre au postulat de M. Charmillot, la commission des travaux publics et le Conseil communal se sont penchés sur la thématique des améliorations à apporter à l'éclairage public de notre commune. Les points de vue sécuritaire-vision nocturne pour les usagers et les résidents-normes en vigueur, économiques-consommation d'électricité, pérennité-remplacement des ampoules qui ne sont plus livrables, et écologiques-diminution de l'intensité durant le milieu de la nuit ont été pris en compte.

Suite à des entretiens avec des spécialistes de l'éclairage public et de "l'énergie du Jura" il a été commandé un état des lieux, une analyse et un concept de modernisation pour les trois localités.

De cette analyse il ressort que l'éclairage de Montsevelier et Vermes est dans un bon état et ne demande pas de modifications importantes dans un bref délai. Des économies d'énergie sont bien entendu possibles dans les années à venir en changeant les luminaires.

Pour ce qui est de Vicques la situation est moins reluisante et diffère selon les quartiers. Pour 40% des points lumineux (env. 400) les ampoules ne sont plus en vente et doivent d'être remplacées dans un délai très court. En outre quelques supports de poteaux de bois (env. 60) sont en mauvais état. Leur remplacement doit être coordonné avec l'enterrement des lignes électriques de distribution.

Une estimation de l'assainissement globale nous a été faite. Elle est de 490'000 francs sur une période de 8 à 10 ans et il faut ajouter un montant de 90'000 francs pour le génie civil.

Le Conseil communal a préavisé favorablement l'analyse faite et une planification de rénovation est en cours. Depuis l'entrée en force de notre nouvelle commune, les installations changées l'ont été dans ce concept.

Merci de votre attention.

Discussion générale :

Monsieur **Jean-Luc Charmillot**, postulant prend la parole en remerciant **M. Yvan Burri** pour ses explications et le travail qui a été et sera fait.

Monsieur **Pierre-Henri Scherer** compare les devis de génie civil entre le postulat et l'assainissement de l'éclairage public et constate que le génie civil représente une petite partie. Monsieur **Yvan Burri** informe que les montants sont communiqués par BKW. Les quartiers déjà câblés souterrains font partie intégrante de l'assainissement global.

Monsieur **Laurent Der Stepanian** demande des informations sur les subventions. Un programme d'encouragement a été mis sur pied. Apparemment la subvention est de 100 francs par point lumineux pour tout autant que les travaux se terminent au 30.09.2017. Il est impossible de tenir ce délai selon Monsieur **Yvan Burri**.

Il a été aussi question d'un rapprochement ou non des poteaux par rapport au LED moins couvrant.

Il n'y a pas de vote pour ce postulat car il s'agit d'une réponse et non d'un traitement! Merci à la vigilance des scrutatrices.

8. Présentation, discussion et adoption d'un crédit de 175'000 francs concernant l'assainissement de l'éclairage public dans les secteurs "En Genevret" et "Route de Rochefort" à Vicques; donner compétence au Conseil communal pour son financement

Entrée en matière: M. Yvan Burri, conseiller communal

Mesdames, Messieurs, les conseillers généraux, ce soir on vous demande de voter un crédit de 175'000 francs portant sur l'assainissement de l'éclairage public.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: M. Yvan Burri, conseiller communal

Divers contacts ont eu lieu entre la Commune et BKW qui a fait part des divers projets urgents d'assainissement, respectivement de mise sous câble, à planifier conjointement dans un proche avenir.

Route de Rochefort

BKW envisage de supprimer les poteaux de son réseau de distribution basse tension dans la partie ouest de la route de Rochefort à Vicques. Cette décision fait suite au contrôle des lignes où BKW a constaté un mauvais état de plusieurs poteaux en bois.

De ce fait, suite au câblage de la ligne de distribution qui interviendra au plus tard au début 2016, il y a lieu de remplacer les luminaires existants sur poteaux par des candélabres avec LED. Les luminaires proposés sont équipés d'une option permettant de programmer un abaissement de l'éclairage à certaines heures de la nuit et ainsi de réaliser une économie sensible d'énergie.

Pour 6 luminaires, l'offre de BKW est de Fr. 20'400.-, montant auquel il faut rajouter les frais de génie civil pour environ Fr. 19'000.-.

Secteur En Genevret

Dans ce secteur également, suite au câblage de la ligne de distribution qui interviendra au plus tard au printemps 2016, une offre nous a été présentée pour le remplacement des luminaires existants sur poteaux par des candélabres avec luminaires LED, équipés de l'option permettant de programmer un abaissement de l'éclairage durant la nuit.

Pour 14 luminaires, le coût des travaux est de Fr. 60'000.-, montant auquel il y a lieu d'ajouter les frais de génie civil estimés à Fr. 58'000.-.

Le Conseil communal reconnaît la nécessité de faire réaliser ces travaux dans les délais mentionnés. C'est la raison pour laquelle, il demande au Conseil général d'approuver un crédit global de Fr. 175'000.- incluant une réserve usuelle de 10 % pour divers et imprévus.

Monsieur le Président ouvre une discussion générale.

Monsieur **Laurent Der Stepanian** revient sur le mode de subvention. La Commune veillera à recevoir toutes les subventions possibles.

Hors séance : Dans le cadre du programme ProKilowatt, BKW Energie a obtenu de l'office fédéral de l'énergie la promesse de subventionnement pour le remplacement des luminaires au sodium par des luminaires LED avec gestion intelligente. BKW est en mesure de rétrocéder, une contribution par point lumineux de 190 francs. Cette contribution est déjà déduite des offres présentées ce soir.

Plus personne ne prend la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général approuve le crédit de 175'000 francs concernant l'assainissement de l'éclairage public dans les secteurs "En Genevret" et "Route de Rochefort" à Vicques. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour son financement.

9. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif à la réfection de la route de Vermes - Envelier et de ses 5 ponts; donner compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit de construction

Entrée en matière: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Le 20 février 2012, l'Assemblée communale de Vermes a accepté l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 1'600'000.- destiné à la réfection de la route de Vermes-Envelier et de ses cinq ponts.

Pour mémoire, le Parlement jurassien a approuvé la prise en charge de l'entretien et de la maintenance de la route communale Vermes-limite cantonale en mars 2008. La Commune de Vermes a alors privilégié des travaux de remise en état approfondis. Les travaux de renforcement de la route correspondent aux exigences fédérales pour les charges agricoles. Cette solution globale a pour avantage de permettre à la Commune de bénéficier de subventions de la part de l'Office de l'agriculture.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le décompte final des travaux, établi par le bureau d'ingénieurs en charge du dossier, a été approuvé par le Conseil communal et par les instances subventionnantes. Le montant total des travaux s'élève au final à Fr. 1'646'837.15. Le léger dépassement de crédit de Fr. 46'837.15 (2,8 %) s'explique aisément par diverses améliorations décidées lors du chantier et par des conditions météorologiques défavorables ayant nécessité l'exécution de travaux supplémentaires. En regard de l'article 29 al 12 b) du règlement d'organisation, ce dépassement ne nécessite pas l'approbation du Conseil général.

S'agissant des subventions, le décompte se présente comme suit :

- Service des infrastructures RCJU :	Fr. 480'000.-*
- Office fédéral de l'agriculture :	Fr. 352'000.-
- Service de l'Economie rurale RCJU :	Fr. <u>320'000.-</u>
Total	Fr. <u>1'152'000.-</u>

* Une modification du taux de subventionnement a été apportée au dossier par le Service des infrastructures. La subvention a baissé de 33 à 30 % (480'000.- contre 528'000.-). Cette baisse effective de Fr. 48'000.- est due au nouveau calcul qui est basé sur l'indice des ressources des communes, l'indice de la nouvelle commune de Val Terbi étant différent de celui de l'ancienne commune de Vermes.

Ce service a procédé au paiement d'un acompte de Fr. 200'000.-. Le solde de la subvention, soit Fr. 280'000.- sera payé en 2016 ou 2017 sous réserve d'allocations budgétaires suffisantes.

La Commune a par ailleurs bénéficié d'une aide apportée par le Patenschaft à raison de Fr. 200'000.-. Le solde à charge de la Commune est au final de Fr. 294'837.15, contre Fr. 400'000.- annoncé. Le dépassement de crédit est ainsi entièrement compensé par la subvention octroyée par le Patenschaft.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le décompte final et de lui donner compétence pour la consolidation du crédit de construction.

Monsieur le Président ouvre une discussion générale.

Personne ne prend la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général approuve le décompte final relatif à la réfection de la route de Vermes – Envelier et de ses 5 ponts. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit de construction.

10. Nomination d'un membre à la commission bourgeoise de Vermes

Entrée en matière: M. Sylviane Faivre, conseillère communale

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, ce soir il y a eu lieu de nommer un membre à la commission bourgeoise de Vermes.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Les commissions bourgeoises des villages de la Commune de Val Terbi se composent de 5 membres chacune, nommées par le Conseil général.

A la suite du décès de Monsieur Yvan Rais, la composition de la commission bourgeoise de Vermes doit être complétée.

La candidature de Monsieur Frédéric Fleury est proposée pour siéger aux côtés de Madame Marie-Louise Schaller et de Messieurs Jean-Paul Bindy, Charles Fleury et Pierre-Alain Fleury.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver la candidature de Monsieur Frédéric Fleury et de procéder à sa nomination en qualité de membre de la commission bourgeoise de Vermes.

Résultat de l'élection : A l'unanimité, Monsieur Frédéric Fleury est élu à la commission bourgeoise de Vermes.

11. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal présentées par

- a. Monsieur LATINO Luca Vito
- b. Madame MEGNE TAGNE MEISTER Edith Laure
- c. Monsieur NEHLIG Ewald

Entrée en matière: M. Michel Brahier, maire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Service cantonal de la population a procédé dernièrement aux auditions de Monsieur Luca Vito LATINO, Madame Edith Laure MEGNE TAGNE MEISTER et Monsieur Ewald NEHLIG qui ont déposé des requêtes visant à l'obtention de la naturalisation suisse. Comme les résultats de ces examens sont positifs, je vous propose d'entrer en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: M. Michel Brahier, maire

a. Monsieur LATINO Luca Vito

Monsieur Luca Vito LATINO est né le 05 mai 1994 à Delémont. Il est célibataire et vit avec son frère et ses parents à Vicques, Impasse des Pins 6.

Monsieur LATINO a suivi son cursus scolaire à Vicques avant de poursuivre par un apprentissage de mécanicien au garage Montavon à Develier. Actuellement, il travaille dans ce garage pour acquérir une expérience professionnelle indispensable pour atteindre le but qu'il s'est fixé. En effet, Monsieur LATINO souhaite embrasser le métier de policier.

Le Conseil communal est favorable à cette demande de naturalisation et vous recommande d'accorder le droit de cité communal à Monsieur LATINO. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 200.- sera perçue pour le traitement du dossier.

b. Madame MEGNE TAGNE MEISTER Edith Laure

Madame Edith Laure MEGNE TAGNE MEISTER est née le 24 février 1979 au Cameroun. Elle est mariée et a deux enfants. Toute la famille habite à Vicques, route Principale 51.

Madame MEGNE TAGNE MEISTER est au bénéfice du permis d'établissement C. Elle motive sa demande par le fait qu'elle souhaite encore s'intégrer plus, d'autant plus que son mari et sa fille sont déjà de nationalité suisse. Elle travaille comme femme de ménage et est employée par ISS Facility.

Le Conseil communal est favorable à cette demande de naturalisation et vous recommande d'accorder le droit de cité communal à Madame MEGNE TAGNE MEISTER. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 500.- sera perçue pour le traitement du dossier.

c. Monsieur NEHLIG Ewald

Monsieur Ewald NEHLIG est né le 05 avril 1960 à Berne. Depuis 1999, il vit à Vicques, rte Principale 54. Il est au bénéfice d'un permis C et exerce la profession de chauffeur poids lourds. Monsieur NEHLIG motive sa demande par le fait qu'il est né en Suisse où il a toute sa famille et ses amis. Il aimerait être reconnu comme citoyen suisse, car il a grandi dans ce pays.

Le Conseil communal est favorable à cette demande de naturalisation et vous recommande d'accorder le droit de cité communal à Monsieur NEHLIG. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 500.- sera perçue pour le traitement du dossier.

Monsieur **le Président** du jour demande au Conseil général si celui-ci voit une objection à faire qu'une seule votation pour les trois objets. A l'unanimité, le Conseil général donne son approbation.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** demande la raison des différents émoluments d'une personne à l'autre.

La tarification est la suivante : 200 francs pour les moins de 25 ans et 500 francs pour les plus de 25 ans.

Plus personne demande la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

Votation: A l'unanimité, le Conseil général accepte d'accorder l'indigénat communal à Monsieur LATINO Luca Vito, Madame MEGNE TAGNE MEISTER Edith Laure et Monsieur NEHLIG Ewald.

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 21h40.

La dernière séance de l'année 2015 du Conseil général se tiendra le **mardi 8 décembre, au Centre communal de Vicques.**

Vicques, le 22 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Vincent Eschmann
1^{er} Vice-Président

Sophie Lachat
Secrétaire